

Renforcement du plan vigipirate à son niveau maximum

En conséquence du contexte actuel, le plan vigipirate a été relevé au niveau "alerte attentat".

Que cela signifie ?

De nouvelles restrictions de stationnement devant certains équipements publics :

- Les écoles
- Les centres de loisirs
- Les crèches (les « déposes-minute » sont maintenues)

Une interdiction de stationnement dans l'enceinte des équipements publics, notamment le restaurant Roland Courtel et Chanorier

Sont exonérés de ces dispositions :

- Les véhicules de secours
- Les véhicules (dûment sérigraphiés) des prestataires
- Les véhicules personnels des agents avec justificatif

Un renforcement des dispositifs habituels de vigilance :

- Tous les habitants sont appelés à surveiller les abords, les accès et la circulation interne des équipements publics ; Les divagations y sont interdites.

En cas de constat d'une situation inhabituelle (véhicule, individu ou colis suspect) : Appelez immédiatement la Police municipale (01 39 76 66 75) ; Et, si nécessaire, la Police nationale (17).

Publié le 02 novembre 2020